

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 décembre 2016

Nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 16 décembre à 19 h 05,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :  
6 Décembre 2016

Date de l'affichage :  
6 Décembre 2016

**Présents** : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Monsieur Matthieu COLOMBANI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Alain LAVABRE, Madame Martine PLASSART, Madame Françoise LETIZIA, Monsieur Philippe HURÉ (arrivé à 19h20), Madame Catherine GERONIMI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Antoine AKKAOUI (arrivé à 19h25) **formant la majorité absolue des membres en exercice.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURÉ (arrivé à 19h20), Madame Nathalie ZEKHNINI, Madame Marion FANTUZZI, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Alexandrine NANCY,

**Absent** : Monsieur Damien RAIMBAULT,

**Secrétaire de séance** : Madame Fabienne VAUGARNY.

\*==\*==\*==\*==\*

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre a été approuvé à la majorité : 30 voix pour.

\*==\*==\*==\*==\*

**Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.**

**N°16-178 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition du Parc de Diane à l'Union Départementale des Associations Familiales 78 les 24 et 25 septembre 2016 pour l'organisation de « Familiathon ».

**N°16-179 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de cession avec l'Association MYOSOTIS de Sonchamp (78) pour la présentation d'un spectacle du quartet manouche « Broux Gipsy 4 têtes » le 25 novembre 2016 à l'Espace Noiret.

**Coût** : 1 500,00 € net

**N°16-180 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de cession avec JUST LOOKING PRODUCTIONS de Paris 11ème pour l'organisation d'un concert d'Angélo DEBARRE « Gipsy Unity » le 20 mai 2017 à l'Espace Noiret.

**Coût** : 6 000,00 € HT  
330,00 € TVA 5,5 %  
**6 330,00 € TTC**

**N°16-181 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation –  
Commande publique**

**Objet** : Avenant n°1 de transfert partiel du marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cet avenant est pris suite à l'arrêté préfectoral n02016-170-001 publié le 20 juin 2016 portant modification de ses statuts Saint-Quentin-en-Yvelines se substitue à la Commune pour l'exercice de la compétence « Eclairage – feux tricolores » ainsi qu'aux droits et obligations qui y sont attachés.

Ainsi, la commune conserve la gestion du G6 relatif aux illuminations de fin d'année.

**Coût** : 33 338,30 € HT  
6 667,66 € TVA 20 %  
**40 005,96 € TT**

**N°16-182 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet** : Convention avec la Société Levage Manutention Formation (LMF) de Guitrancourt (78) pour permettre à 5 agents (3 du CTM et 2 du service des Sports) de participer à une formation relative au montage, démontage et utilisation des échafaudages roulants .

Cette formation se déroule le 7 octobre 2016 en mairie.

**Coût :** 850,00 € net

**N°16-183 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation –  
Commande publique**

**Objet :** Contrat avec la Société LOGITUD SOLUTIONS de Mulhouse (68) pour la maintenance des progiciels Municipol Canis et Municipol de la Police Municipale.  
Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017 et renouvelable par tacite reconduction pour un an.

**Coût :**

Municipol Canis : 154,86 € HT	Municipol : 624,13 € HT
<u>30,97 € TVA 20 %</u>	<u>124,83 € TVA 20 %</u>
<b>185,83 € TTC 20 %</b>	<b>748,96 € TTC</b>

soit un total de **934,79 € TTC**

**N°16-184 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation –  
Commande publique**

**Objet :** Avenant n°1 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de ventilation, traitement d'air et de climatisation avec la Société SOFTAIL de Savigny-sur-Orge (91).  
Cet avenant est pris afin d'ajouter des prestations supplémentaires pour les sites de l'école Paul Langevin, l'annexe de la mairie, le logement du gardien du Château et l'espace Seniors.

**Coût :** 2 600,00 € HT/forfait annuel  
520,00 € TVA 20 %  
**2 080,00 € TTC**

**N°16-185 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation –  
Commande publique**

**Objet :** Travaux d'aménagement de voirie, enfouissement de réseaux, signalisation et mobilier sur la commune des Clayes-sous-Bois. Lot 2 : Réseaux secs – Eclairage public avec la Société SAS SOMELEC de Courville-sur-Eure (28).  
Tranche ferme : Avenue Pasteur, Chemin aux Boeufs, parking de la Poste, parking de la Bretèche.  
Tranche optionnelle : parking du mail.  
Cette décision annule et remplace la décision n°16-162 du 16 août 2016.  
Une erreur matérielle est constituée dans l'article 2 de la décision susmentionnée quant au montant de la prestation qui ne comporte pas le prix arrêté lors des négociations.

**Coût :**

Tranche ferme : 122 656,08 € HT  
24 531,22 € TVA 20 %  
**147 187,30 € TTC**

Tranche optionnelle : 6 144,07 € HT  
1 228,81 € TVA 20 %  
**7 372,88 € TTC**

**N°16-186 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet :** Demande de subvention à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense pour l'Apposition de 4 noms de combattants sur le monument aux Morts de la Ville.

Les montants des travaux de gravure et les autres charges inhérents au projet s'élèvent à 3 800,00 €.

**Recettes :** Subvention prévue : **1 200,00 €**

**N°16-187 : DIRECTION DES FINANCES**

**Objet :** Avenant au prêt de 2 800 000 € de la décision n°10-139 du 11 août 2010 réparti pour 1 920 000 € sur le budget ville et pour 880 000 € sur le budget assainissement avec le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Cet avenant est pris afin d'acter juridiquement la répartition entre le budget ville et assainissement au vu des futures compétences intercommunales.

**Coût :** Pour mémoire:

**Montant :** 2.800 000,00 EUR (deux millions huit cents mille euros)

**Durée de la phase d'amortissement :** 20 ans avec comme point de départ de l'amortissement la date du jour de l'échéance qui suit le dernier déblocage des fonds, 18 ans pour l'assainissement à compter du 28/12/2012

**Taux d'intérêt du prêt :** taux fixe de 3,52%

**Base de calcul :** 30/360

**Périodicité des échéances :** trimestrielle

**Type d'amortissement du capital :** constant

**Frais de dossier :** aucun

Cet avenant indique la répartition entre le budget ville pour 1 920 000€ (représentant 68,57142857% du prêt global initial) et le budget assainissement pour 880 000€ (représentant 31,42857143% du prêt global initial) à la date du premier versement effectué le 28/12/2012 pour ce dernier, qui deviendront de ce fait nouveaux contrats, ainsi que tout avenant à venir y afférent avec le Crédit Agricole d'Ile-de-France, 26 Quai de la Rapée 75012 PARIS.

## **N°16-188 : DIRECTION DES FINANCES**

**Objet** : Avenant au prêt de 1 590 276,61 € de la décision n°09-065 du 31/03/2009 réparti pour 1 232 464,37 € sur le budget ville et pour 357 812,24 € sur le budget assainissement avec la Société Générale.

Cet avenant est pris afin d'acter juridiquement la répartition entre le budget ville et assainissement au vu des futures compétences intercommunales.

**Coût** : Pour mémoire :

**Montant** : 1.590 276,61 EUR (un million cinq cent quatre vingt dix mille deux cent soixante seize euros et soixante et un cents)

**Durée de la phase d'amortissement** : 9 ans et 8 mois avec comme point de départ de l'amortissement la date du jour de l'échéance qui suit le dernier déblocage des fonds

**Taux d'intérêt du prêt** : taux fixe de 3,09%

**Base de calcul** : 30/360

**Périodicité des échéances** : trimestrielle

**Type d'amortissement du capital** : progressif

**Frais de dossier** : aucun

L'avenant indique la répartition entre le budget ville pour 1 232 464,37€ (représentant 77,50% du prêt global) et le budget assainissement pour 357 812,24€ (représentant 22,50% du prêt global), qui deviendront de ce fait nouveaux contrats, ainsi que tout avenant à venir y afférent avec la Société Générale, 29 Bd Haussmann 75009 PARIS

## **N°16-189 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation – Commande publique**

**Objet** : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un centre de loisirs et d'une mise en accessibilité du groupe scolaire Paul Eluard avec le Cabinet Olivier RAVIOL de Soisy-sous-Montmorency (95).

**Coût** : 23 500,00 € HT  
4 700,00 € TVA 20 %  
**28 200,00 € TTC**

## **N°16-190 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet** : Contrat avec JMA FORMATION de Fontenay-le-Fleury pour former deux agents du Centre Technique Municipal à l'habilitation électrique niveau BS/BE/HO.

Cette formation se déroule sur 2 jours, les 17 et 18 octobre 2016 en mairie de Villepreux.

**Coût** : 200,00 € HT  
40,00 € TVA 20 %  
**240,00 € TTC**

### **N°16-191 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet** : Convention avec ARTELISOFT de Périgny (17) pour former deux agents du Centre Technique Municipal au logiciel de gestion des stocks.

Cette formation se déroule sur 1 journée en mairie le 18 octobre 2016.

**Coût** :                990,00 € HT  
                              198,00 € TVA 20 %  
**1 188,00 € TTC**

### **N°16-192 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet** : Convention avec l'Association Profession Sport et Vie Associative de Versailles pour sensibiliser et informer les agents du service des Sports et de la Vie Associative sur le fonctionnement des Associations.

Cette formation se déroule sur 4 sessions de 3 h les 3, 17 octobre et 7 et 28 novembre 2016.

**Coût** :                **1 200,00 € net**

### **N°16-193 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation – Commande publique**

**Objet** : Contrat avec la Société ARPEGE de St Sébastien sur Loire (44) pour la maintenance du progiciel Concerto Opus (21 licences) et de ses produits logiciels inhérents Concerto Mobilités Opus (14 licences), Concerto Opus – Interface Comptable, Concerto Opus – interface SEPA et Concerto Opus – Interface carte bancaire.

Ce contrat est conclu jusqu'à la fin de l'année civile et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans.

**Coût** :

Concerto mobilité Opus	: 766,84 € HT soit <b>920,21 € TTC</b> (TVA 20 %)
Concerto Opus	: 1 898,89 € HT soit <b>2 278,67 € TTC</b> (TVA 20 %)
Concerto Opus – interface comptable	: 104,33 € HT soit <b>125,19 € TTC</b> (TVA 20 %)
Concerto Opus – interface SEPA	: 101,29 € HT soit <b>121,55 € TTC</b> (TVA 20 %)
Concerto Opus – interface carte bancaire	: 34,78 € HT soit <b>41,74 € TTC</b> (TVA 20 %)

### **N°16-194 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service Réglementation – Commande publique**

**Objet** : Avenant n°2 au marché pour les vérifications périodiques des installations et équipements techniques des bâtiments communaux avec la Société APAVE PARISIENNE de Paris.

Cet avenant est pris afin de réactualiser la liste des bâtiments vérifiés dans le cadre de marché notamment pour la déchetterie dont la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération de SQY et pour le local seniors dont l'aménagement est achevé.

**Coût** : 70,00 € HT/année 2016 soit **84,00 € TTC** (TVA 20 %)

35,00 € HT/années suivantes soit **42,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°16-195 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (cafétéria et terrain de pétanque) du Parc Carillon pour l'Association OSY pour la pratique de leur activité sportive.

Cette convention est conclue du 1er octobre 2016 au 1er juillet 2017.

**N°16-196 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Convention avec l'Association MAGNY LOISIRS de Bleury (28) pour la présentation d'une exposition intitulée « Tilt ou But » qui se tiendra du 23 novembre au 11 décembre 2016 à l'Espace Noiret.

**Coût** : 3 000,00 € net

**N°16-197 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame BISECCO, à compter du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Octobre 2016.

**Recette** : Loyer mensuel : **205,00 €** (hors charges)

Madame BISECCO contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

**N°16-198 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –  
Commande Publique**

**Objet** : Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de mise en conformité de la gestion des eaux pluviales – Offre complémentaire pour les secteurs des Ormeaux et du Parc de Diane avec la Société CUBE2 de St Etienne de Rouvray (76).

**Coût** : 13 000,00 € HT  
2 600,00 € TVA 20 %  
**15 600,00 € TTC**

**N°16-199 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de prestation avec BIOWELL COSMETIC d'Eaubonne (95) pour l'organisation d'ateliers autour de la réalisation de produits cosmétiques bio initiés par le service Jeunesse le 24 octobre et le 2 novembre 2016.

**Coût** : 264,00 € net

**N°16-200 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -**

**Objet** : Convention avec l'Entreprise C- LA COMPAGNIE de Paris 6ème pour une représentation d'un spectacle intitulé « Le P'tit loup de Noël » le 7 décembre 2016 aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs La Bretechelle.

**Coût** : 550,00 € net

**N°16-201 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de travail avec Monsieur DI ROSA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « Partie en Grèce » les 14 et 15 octobre 2016 à l'Espace Noiret.

**Coût** : 385,93 € (salaire brut)

**N°16-202 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de prestation avec Monsieur Stéphane ROGER de La Celle-Saint-Cloud pour l'organisation d'une journée (25 octobre 2016) autour des techniques artistiques pour la réalisation de graffitis en direction des jeunes clétiens âgés de 11 à 17 ans.

**Coût** : 157,50 € net

**N°16-203 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives à l'Association Union Sportive Municipale des Clayes-sous-Bois pour la pratique de ses activités sportives.

Cette convention est conclue pour la saison sportive du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

**N°16-204 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Dojo de l'Espace Sportif Gilardi) pour l'association ETRE AUJOURD'HUI du 1er septembre 2016 au 1er juillet 2017 pour la pratique de ses activités sportives



**N°16-205 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Dojo de l'Espace Sportif Gilardi) pour l'association DONKEY MOUSSO les 27 novembre 2016, les 29 janvier, 23 avril et 2 juillet 2017 pour la pratique de ses activités sportives.

**N°16-206 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Dojo de l'Espace Sportif Gilardi) pour l'association TKI 78 CLETIEN du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 pour la pratique de ses activités sportives.

**N°16-207 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition d'installations sportives (Espace Sportif Gilardi) pour l'association EQUIPE TUROOM SPORT NATURE de Bures-sur-Yvette (91) le 22 janvier 2017 pour le déroulement de son semi raid 28.

**Recette** :                    **117,00 € net**

**N°16-208 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnase Guimier) pour l'association LA LIGUE CONTRE LE CANCER Comité des Yvelines du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 (créneau du mardi 10h30-11h30) pour la pratique de ses activités sportives.

**N°16-209 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnase Guimier) pour l'IME René Fontaine du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 pour la pratique de ses activités sportives.

**N°16-210 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnase Baquet) pour le Comité Départemental des Yvelines de Basket-Ball le 26 octobre 2016 à l'occasion d'un stage de basket-ball.

**N°16-211 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Convention d'occupation annuelle révocable et précaire d'un logement F4 à l'école Paul Langevin sis 24, avenue Jules Ferry à M. Patrick DJERBOUA, à compter du 7 mars 2016 et ce pour une durée d'un an.

**Recette** :                    Loyer mensuel : **554,95 €** (hors charges)

Monsieur DJERBOUA contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période et fournira un contrat d'entretien de la chaudière.

Il fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1er septembre de chaque année.

**N°16-212 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –  
Commande Publique**

**Objet** : Acte d'engagement pour le marché de transport en autocars d'élèves, d'enfants et d'adultes. Lot 1 : Déplacements intra-muros avec la Société SAVAC SAS de Chevreuse (78).

**Coût** : Le marché est un marché à bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sans montant minimum et avec un montant maximum de 50 000,00 € HT.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

**N°16-213 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –  
Commande Publique**

**Objet** : Acte d'engagement pour le marché de transport en autocars d'élèves, d'enfants et d'adultes. Lot 2 : Déplacements extra-muros avec la Société Sarl AUTOCARS JC JAMES de Gennevilliers (92).

**Coût** : Le marché est un marché à bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000,00 € HT.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

**N°16-214 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –  
Commande Publique**

**Objet** : Avenant n°1 de minoration au marché de nettoyage urbain avec la Société ESSI TURQUOISE de Boulogne-Billancourt (92).

Cet avenant est pris afin d'actualiser la liste des prestations de nettoyage assurées dans le cadre de ce marché en supprimant les zones de la gare des Clayes-sous-Bois, prestations qui relèvent désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines.

**Coût** : le montant annuel lié à cette moins-value s'élève à : 3 538,80 € HT soit **3 892,68 € TTC** (TVA 10 %)

**N°16-215 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -**

**Objet** : Convention avec le Centre de Création et de Diffusion Musicale (CCDM) de Vaux-le-Pénil (77) pour une représentation du spectacle « Trompette, violoncelle et sorcière » le 21 octobre 2016 à l'Espace Noiret et destiné aux enfants fréquentant les accueils de loisirs pendant les vacances d'automne.

**Coût** : 700,00 € net (forfait)

**N°16-216 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-animation -**

**Objet** : Convention avec le Centre de Création et de Diffusion Musicale (CCDM) de Vaux-le-Pénil (77) pour une représentation du spectacle « Joyeux Noël monsieur Hibou » le 2 décembre 2016 à l'Espace Winnicott et destiné aux enfants et assistantes maternelles fréquentant la crèche familiale et le multiaccueil.

**Coût** : 1 400,00 € net (forfait)

**N°16-217 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnase Baquet et Espace Sportif Gilardi) pour l'association LES CLAYES DU CIEL du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 pour la pratique de ses activités sportives.

**N°16-218 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –  
Commande Publique**

**Objet** : Contrat de mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville avec la Société SOCOTEC de St Quentin-en-Yvelines.

**Coût** : 3 500,00 € HT  
700,00 € TVA 20 %  
4 200,00 € TTC

**N°16-219 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Réglementation –  
Commande Publique**

**Objet** : Contrat de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville avec la Société SOCOTEC de St-Quentin-en-Yvelines.

**Coût** : 2 810,00 € HT  
562,00 € TVA 20 %  
3 372,00 € TTC

**N°16-220 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -**

**Objet** : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (Gymnase Guimier et l'Espace Gilardi) pour l'Amicale Loisirs Martiaux du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 pour la pratique de ses activités sportives.

**N°16-221 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objet** : Convention avec ISCG Entreprise de St-Germain-en-Laye pour permettre à un agent communal qui assure la fonction d'agent de sécurité incendie de recycler son diplôme SSIAP 1 (Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).  
Cette formation dure 2 jours.

**Coût :** 270,00 € net

**N°16-222 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

**Objet** : Convention avec la Société COM2000 de St-Arnoult (14) pour un projet d'édition d'un Guide Pratique concernant la Ville des Clayes-sous-Bois.

La Société s'engage à prendre entièrement à sa charge tous les frais d'édition : conception, composition, photogravure, impression, port et livraison en mairie.

La Société s'engage à éditer quelque soit le résultat de la prospection publicitaire.

Elle s'engage également à transmettre un bilan détaillé de la démarche commerciale à la parution dudit guide et à transmettre la copie des contrats souscrits (1 page 1900 € HT, ½ page 1000 € HT, 1/3 page 700 € HT, ¼ page 550 € HT, 1/6 page 370 € HT et 1/8 page 290 € HT).

La commune s'engage à lui fournir la liste des fournisseurs locaux et extra-locaux de la mairie et une lettre accréditive nécessaire à la prospection publicitaire.

La livraison des guides est prévue 4ème trimestre 2017.

**N°16-223 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de travail avec Monsieur DI ROSA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « A nos morts» les 8 et 10 novembre 2016 à l'Espace Noiret.

**Coût :** 385,93 € (salaire brut)

**N°16-224 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Contrat de travail avec Monsieur ROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « A nos morts» les 8 et 10 novembre 2016 à l'Espace Noiret.

**Coût :** 385,93 € (salaire brut)

## **N°16-225 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

**Objet** : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame BISECCO, à compter du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Novembre 2016.

**Recette** : Loyer mensuel : **205,00 €** (hors charges)

Madame BISECCO contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

\*\_\*\_\*\_\*

### **Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :**

#### **2016-088 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 voix contre.*

**ARTICLE 1** : Adopte le budget supplémentaire 2016 – Budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

€ 413 273.00 € en section de fonctionnement

€ 5 989 367.14 € en section d'investissement.

#### **2016-089 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions*

**ARTICLE 1** : Adopte le budget supplémentaire 2016 – Budget annexe assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

€ 248 170.00 € en section de fonctionnement

€ 1 498 866.57 € en section d'investissement.

#### **2016-090 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL VILLE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions*

**ARTICLE 1** : Autorise le montant et l'affectation des crédits tels que :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 BUDGET VILLE**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2016	Montant au taux de 25%	VOTE
010	STOCKS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	272 680.00	68 170.00	98 170.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 031 283.06	757 820.76	757 820.76
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	55 500.00	13 875.00	13 875.00
	Total des opérations d'équipement	2 195 250.00	548 812.50	548 812.50
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 554 713.06</b>	1 388 678.26	1 388 678.26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>			
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>			
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 554 713.06</b>	1 388 678.26	1 388 678.26

**2016-091 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour et 7 abstentions*

**ARTICLE 1** : Décide l'admission en non-valeur des états présentés par le Trésorier Principal de Plaisir, concernant les titres émis de 2007 à 2013 pour un montant global de 4 994.64 €.

**ARTICLE 2** : La dépense est imputée à l'article 6541 « Créances admises en non valeur ».

**2016-092 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DE PLAISIR**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 30 voix pour et 1 abstention (Mme F. VAUGARNY ne prend pas part au vote)*

**ARTICLE 1** : Décide d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Christian PLANCHENAULT au taux de 100% au prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016.

**ARTICLE 2** : Décide d'attribuer une indemnité de conseil à Monsieur Sylvère BOLNET au taux de 100% au prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**ARTICLE 3** : Précise que le montant de cette indemnité est calculé par l'application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos et qu'elle est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

**2016-093 : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE PASTEUR**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ORANGE pour les travaux de l'avenue Pasteur, dans la partie comprise entre la rue Henri Prou et le chemin de la Bretéchelle.

**ARTICLE 2** : La recette afférente est inscrite au budget de la Ville.

**2016-094 : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX CHEMIN AUX BOEUFES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ORANGE pour les travaux du chemin aux Boeufs.

**2016-095 : PISTE DE BMX – DECLARATION PREALABLE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 31 voix pour et 1 abstention*

**ARTICLE 1** : Autorise Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de déclaration préalable pour ces aménagements.

**2016-096 : CONVENTION ECO-PATURAGE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Autorise Madame le Maire à la convention.

**2016-097 : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE AE N°168 SITUE AU 24, RUE DU PROFESSEUR MILLIEZ**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**Article 1** : Autorise la ville à faire l'acquisition d'une maison d'habitation d'une surface de 70 m<sup>2</sup>, bâti sur un terrain cadastré section AE n° 168, situé 24 rue du Professeur Milliez aux Clayes-sous-Bois, au prix de 220 000 €

**Article 2** : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tous les documents afférents.

**Article 3 :** Dit que la ville s'engage, également, à rembourser les frais acquittés par Saint Quentin En Yvelines lors de l'acquisition initiale faite auprès de Mme CAMY (frais d'enregistrement, frais de notaire)

**Article 4 :** Dit que la recette sera inscrite sur le budget principal de la ville.

**2016-098 : VENTE DE TERRAIN SIS CHEMIN DE LA BRETECHELLE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 23 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention (Mme C. BONTEMPS et M. LAMIAUX ne prennent pas part au vote)*

**ARTICLE 1 :** Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à ces cessions.

**ARTICLE 2 :** Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

**ARTICLE 3 :** Dit que les frais liés à ces ventes sont à la charge des acquéreurs.

**2016-099 : MISE EN ACCESSIBILITE PMR (PERSONNES A MOBILITE REDUITE) DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DU QUARTIER NORD AINSI QUE LE GYMNASSE BAQUET**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1 :** Autorise Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, les permis de construire sur les écoles Coty et Eluard, ainsi que sur le gymnase Baquet.

**ARTICLE 2 :** Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017 après validation des autorisations administratives.

**ARTICLE 3 :** Les crédits permettant la réalisation des travaux sont inscrits au budget principal de la ville.

**2016-100 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1 :** Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :



Grades	Nombre de postes		
	Initial	Supprimé	Final
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur	8	- 3	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	+1	5
Adjoint administratif de 2ème classe	12	- 2	10
<b>Filière Animation</b>			
Animateur principal de 1ère classe	3	- 1	2
Adjoint d'animation de 1ère classe	4	+1	5
<b>Filière Technique</b>			
Agent de maîtrise principal	10	+1	11
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	+1	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	10	- 2	8
Adjoint technique de 2ème classe	93	- 1	92
<b>Filière Médico-Sociale</b>			
Éducateur principal de jeunes enfants	2	+1	3
Agent social de 1ère classe	0	+1	1
<b>Filière Police</b>			
Brigadier	2	- 1	1
<b>Filière Culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0	+1	1

**2016-101 : LOI RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE – PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL DE TITULAIRE PAR INTEGRATION DIRECTE OU SELECTION PROFESSIONNELLES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Approuve le rapport et le programme pluriannuel de recrutements par stagiairisations directes pour les catégories C et sélections professionnelles pour les catégories A et B.

**2016-102 : CONVENTION N°2016/063 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS MEMBRES DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France, sis, 15 rue Boileau - 78000 VERSAILLES et représenté par Monsieur Jean François PEUMERY en sa qualité de Président.

**ARTICLE 2** : La dépense est prévue au budget de la Ville et sera imputée au chapitre 011, article 6475, fonction 020.

**2016-103 : REPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : décide d'allouer des subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

**ARTICLE 2** : les bénéficiaires sont :

- **Foyer Socio Educatif du collège de la Fosse aux Dames : "Verdun Terre de mémoire"**

Une subvention de **2900 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles aux séjours organisés dans le cadre du projet pédagogique lié à la découverte de la Grande Guerre. Ce projet poursuit le travail initié avec la ville au sein du Collectif Centenaire et concernera 116 élèves de 3<sup>ème</sup> qui partiront pour deux jours, avec une nuitée sur place. Le FSE ainsi que le collège participeront également au financement de cette excursion afin de permettre à l'ensemble des élèves de pouvoir bénéficier de ce voyage à Verdun en novembre 2016 et mars 2017.

- **Les Clefs Lyriques : opéra de Henry Purcell**

Une subvention de **150 €** est proposée pour rééquilibrer le budget de l'action culturelle qui s'est déroulée en juin à l'Espace Philippe Noiret. La défection de l'un des membres de l'association, acteur de l'un des rôles principaux de l'opéra "The Fairy Queen" de Henry Purcell, à un mois de la représentation, a contraint les Clefs Lyriques à faire appel à un acteur professionnel impliquant le paiement de sa prestation qui a mis en déséquilibre le budget de l'association.

- **La Garde des Clayes : achat de microphones dans fil**

Une subvention de **864 €** est proposée afin que l'association puisse acquérir des microphones permettant d'améliorer la sonorisation de cette troupe regroupant des passionnés de spectacles et de chorégraphies de combats artistiques. La ville financera l'achat de trois micros sur les cinq envisagés.

- **La Parenthèse : conférence-débat avec une thérapeute familiale**

Une subvention de **400 €** est proposée afin de financer la conférence programmée dans le cadre du "Royaume du Jeu" qui aura lieu en janvier 2017 à l'Espace Philippe Noiret.

Cette conférence aura pour objectif de montrer l'impact et l'importance du jeu dans le développement de l'enfant et dans les relations intrafamiliales.

- **Soli-Sé : développement du sport scolaire à l'école élémentaire de Warang (Sénégal)**

Une subvention de **1100 €** est proposée afin d'aider le financement du projet d'utilisation du terrain de sports lequel sera inscrit dans le programme scolaire. L'objectif principal de ce projet est de former, dans chacune des trois disciplines (hand, basket, volley) des équipes qui représenteront l'école et participeront à son rayonnement. La réalisation de cet objectif nécessite un dispositif s'articulant autour de la sécurisation du terrain de sports, l'achat de tenues et la valorisation de coachs bénévoles. Ce concours financier de la ville, l'investissement tant humain, matériel que financier et le dévouement dont font preuve les membres de l'association devraient permettre de pérenniser ce projet et favoriser son autonomie.

- **Les Clayes du Ciel : compétition de voltige d'aéromodèles**

Une subvention de **200 €** est proposée afin de participer au projet de compétition de voltige d'aéromodèles qui se déroulera au gymnase Bacquet en février 2017. La défection de certains sponsors, le remplacement de matériel volé sur l'aérodrome de Chavenay, la nécessité d'avoir recours à une société de sécurité afin de filtrer le public ont grevé le budget de l'association. Cette aide permettra d'équilibrer le budget de cette action qui touche un public venant de toute la France.

- **USMC – Section hand-ball : "les vacances du mondial"**

Une subvention de **250 €** est proposée afin de participer au stage organisé dans le cadre du mondial de handball visant à permettre à des jeunes de devenir de jeunes arbitres. Ce stage proposé gratuitement, a été organisé sur deux jours, et a touché une soixantaine de jeunes.

- **USMC – Section hand-ball : "Entente SQY- 18 Féminin championnat de France"**

Une subvention de **1486 €** est proposée afin de participer au projet "Saint Quentin en Yvelines Handball au féminin". Les équipes de jeunes féminines étant de plus en plus réduites en nombre sur le bassin de Saint Quentin, 6 clubs ont décidé de se regrouper afin de former "L'entente SQY" qui proposera plusieurs équipes de niveaux différents pour couvrir l'ensemble des demandes tout en gardant l'identité de chaque club. L'objectif premier de cette démarche est de développer la pratique du handball féminin sur notre bassin. Le budget total de ce projet, proposé sur 3 saisons, est de 13568 € pour le club des Clayes. La Ville apportera son aide à hauteur de la subvention demandée pour la première année.

- **USMC – Section football : "tenues sportives équipe féminine"**

Une subvention de **150 €** est proposée pour participer aux frais d'équipement de l'équipe féminine issue de l'entente avec l'association sportive des Portugais de Plaisir, laquelle portera le nom : "Association Sportive des Portugais de Plaisir et des Clayes-sous-Bois US Municipal". Cette aide permettra ainsi de contribuer à créer une identité à l'équipe, dont 5 sportives clésiennes ont intégré le club, et qui portera les couleurs de la Ville.

- **USMC – Section football : "équipement bénévoles"**

Une subvention de **500 €** est proposée pour aider au financement des tenues des bénévoles de la section. Les 45 membres concernés par ce projet (dirigeants, arbitres, éducateurs) seront ainsi harmonisés aux couleurs du club, véhiculant une image cohérente des adhérents lors des déplacements.

- **USMC – Section football : "stage perfectionnement"**

Une subvention de **875 €** est proposée pour le financement d'un stage de football pendant les vacances de Pâques. 35 jeunes de la section participeront à ce stage sportif sur 5 jours.

Cette participation financière permet notamment de réduire les frais pour les familles dont les enfants n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances. Au-delà de la pratique de la discipline, ce stage est axé sur la vie en collectivité et le fair-play.

**ARTICLE 3** : Les crédits alloués sont inscrits au budget principal de la Ville et la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire nature 020 fonction 6574.

#### **2016-104 : AIDE FINANCIERE AU PROJET DE L'ECOLE PAUL ELUARD**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Décide de verser une aide financière directement à la coopérative de l'école Eluard dans le cadre des sorties d'un montant de 3000€

**ARTICLE 2** : L'école s'engage à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

#### **2016-105 : CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS ART VIVANT 2016 POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT CULTUREL L'ESPACE PHILIPPE NOIRET PROPOSEE PAR SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : Accepte le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant de 42 384 € en 2016 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel L'Espace Philippe Noiret, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du 10 novembre 2016.

**ARTICLE 2** : Dit que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel L'Espace Philippe Noiret est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 268 825 €.

**ARTICLE 3** : Autorise le Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2016 jointe en annexe ainsi que toutes pièces y afférent.

**ARTICLE 4** : Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

#### **2016-106 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASSE BAQUET**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines, pour un montant de travaux subventionnables de 1 330 000 euros HT.

**ARTICLE 2** : la Ville s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

**ARTICLE 3** : Les crédits permettant la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget 2017 de la Ville.

**ARTICLE 4** : Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet équipement, condition de l'attribution de ladite subvention.

**2016-107 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE COLAS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 3000 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**2016-108 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE ENERCHAUFF DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 1500 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**2016-109 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE ESSI TURQUOISE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 1000 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**2016-110 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE VIOLA DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 500 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**2016-111 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE SUEZ EAU FRANCE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 500 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**2016-112 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE ALIO 3 S DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 500 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**2016-113 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE SERIMAGES DANS  
LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN  
PLEIN AIR 2016 »**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ARTICLE 1** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : Dit que les recettes correspondantes d'un montant de 500 € TTC seront inscrites au budget.

**ARTICLE 3** : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

**Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.**

**Pour affichage, le 19 Décembre 2016**

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Philippe GUIGUEN**